

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 12 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, en Mairie de Villevieille, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation : 3 octobre 2023

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 12

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Patrick CAMPABADAL, Pierre GAZAN, Ombeline MERCEREAU, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Corinne PEYRARD (**procuration** à Jean REVERSAT), Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Michel GACHES, Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Arlette SCHNEIDER suppléée par Jean-François LOUVET.

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE.

• **INTERVENANT**

Pierrick ROLLANDT.

2023-10.06) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CCRVV POUR LA MISE JOUR DU WEBSIG ET L'UTILISATION DU SERVEUR CARTOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle (CCRVV), administre, depuis 2006, un serveur cartographique de type Web SIG et possède une solide expérience sur le déploiement de cette solution sur son territoire d'intervention.

Le but de la présente convention de partenariat est d'aider le SIAVB à structurer ses données pour intégration et consultation dans le serveur web cartographique.

Il s'agit en particulier d'intégrer les données Cadastres (edigeo et Majic) pour consulter le foncier, les photos aériennes, des données environnementales et patrimoniales.

Ce Web SIG permet, en parallèle, de mettre à disposition sur internet les données des réseaux d'assainissement de l'ensemble des communes membres du Syndicat.

Afin de permettre au syndicat de faire évoluer son WEBSIG et de bénéficier du serveur cartographique mis en place par la CCRVV, il convient de renouveler la convention de partenariat avec cette collectivité.

L'indemnisation de la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle est calculée sur la base du nombre de jours de mobilisation du responsable SIG de la CCRVV, dans la limite de 5 jours par an, auquel il convient d'ajouter une journée incompressible pour couvrir les frais de fonctionnement de l'infrastructure de gestion des données cartographiques. Le coût journalier est de 350 €.

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur le renouvellement de la convention pour les 3 années à venir (2024-2026).

Mise au vote :

Votants : 12

Votes pour : 12

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le renouvellement de la convention pour 2020 et pour les 3 années à venir (2024-2026).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BENOIE
AFFICHE LE

16 OCT. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253003255-20231012-2023_10_06_